

Le Président

Eric COQUEREL
Député de Seine-Saint-Denis
ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 4 septembre 2024

Monsieur le Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale,

Nous vous avons convié lundi 7 octobre prochain à 13h00 à la Maison de l'Amérique Latine à un déjeuner de travail avec les administrateurs de la FEDOM qui sera consacré aux grands enjeux pour la préservation de l'emploi et de l'activité outre-mer, sous-jacents des projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Les éléments d'information qui vous ont été transmis ce lundi 2 septembre sur les budgets envisagés pour 2025 par ministère au titre des « lettres plafonds » confirment nos vives inquiétudes concernant les diminutions envisagées des crédits de la mission outre-mer, parmi les « politiques publiques les plus touchées ».

Ces inquiétudes sont triples.

I. Les inquiétudes sur le dispositif de soutien à l'emploi et à la compétitivité dit « LODEOM sociale »

Principal poste budgétaire de la mission Outre-mer (environ 1,5 milliards d'euros), le premier dispositif de soutien à l'emploi et à la compétitivité en faveur des entreprises ultramarines (dispositif d'allègements de charges patronales dit « LODEOM sociale ») est aujourd'hui particulièrement menacé, alors qu'une mission d'évaluation de ce régime par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales est en cours et doit rendre son rapport mi-octobre.

Selon l'INSEE, en 2023, les taux de chômage outre-mer sont supérieurs à 10 % sur tous les territoires ultramarins (7,3 % au niveau national), les taux de chômage des 15-24 ans supérieurs à 30 % partout outre-mer (17,2 % au niveau national) et la part des personnes qui appartiennent au halo autour du chômage est également plus importante dans les DROM que dans l'hexagone : le halo concerne 10 % de la population de 15 à 64 ans à La Réunion, 11 % en Guadeloupe et en Martinique, 20 % à Mayotte et 21 % en Guyane, contre 4 % en France métropolitaine.

En parallèle, face aux crises à répétition depuis 2019 et face à l'incertitude institutionnelle et politique, les entreprises sont fragilisées par les difficultés économiques, avec un climat des affaires qui s'assombrit. Les derniers chiffres publiés par l'IEOM/IEDOM sur les défaillances d'entreprises sur certains territoires ultramarins sont particulièrement inquiétants : les défaillances d'entreprises dans les Outre-mer ont augmenté de 34,2% en 2023 (51,9% en Martinique et 58,3% à la Réunion) et dépassé les chiffres pré-covid. La situation est particulièrement préoccupante dans le secteur du BTP et de la construction, qui représente 11 % des entreprises ultramarines et se situe au premier rang des défaillances.

Dans un tel contexte, et alors que nos entreprises doivent composer avec la combinaison de contraintes permanentes et structurelles engendrant un surcoût économique, la LODEOM sociale permet de préserver plusieurs dizaines de milliers d'emplois privés sur nos territoires. Ce régime est indispensable à la création de valeur ajoutée et d'emplois durables et qualifiés.

Aussi, nous ne souhaitons pas que la mission d'évaluation de ce régime d'aide actuellement menée par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale des affaires sociales serve d'alibi à une réforme purement budgétaire qui conduirait nécessairement à une remise en cause du niveau global de soutien à l'emploi déterminé par ce dispositif.

En effet, s'il apparaît essentiel que tout régime d'aide d'Etat soit évalué afin d'en mesurer l'efficacité et l'efficacé, le calendrier prévisionnel de la mission d'évaluation qui annonce un rendu de son rapport pour la mi-octobre ne permet pas d'envisager une concertation sérieuse avec les acteurs concernés, préalable nécessaire à l'examen d'une éventuelle réforme de ce dispositif par le législateur. Nous rappelons ici l'épisode malheureux de l'an dernier où la publication en octobre 2023 du rapport de l'Inspection générale des finances sur les aides fiscales à l'investissement outre-mer s'était accompagné du dépôt quasi-immédiat d'un amendement aux conséquences potentiellement désastreuses en plein PLF 2024. Il est impensable qu'un tel épisode se reproduise cette année avec la LODEOM sociale.

Nous réitérons donc, avec l'ensemble des organisations socio-économiques des territoires ultramarins, notre opposition à toute inscription d'évolution sur ce régime cette année.

II. Les inquiétudes sur les dispositifs de soutien à l'investissement outre-mer

A ceci s'ajoutent les incertitudes concernant de nouvelles évolutions qui seraient inscrites au prochain PLF 2025 sur les régimes d'aide fiscale à l'investissement outre-mer en faveur du logement et du secteur productif.

Souvent mal compris et souffrant parfois de critiques non fondées, les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement outre-mer ont prouvé leur efficacité pour permettre aux entreprises de faire évoluer rapidement leur appareil productif afin de monter en gamme, de s'adapter à de nouveaux marchés et créer davantage de valeur ajoutée et d'emplois qualifiés et durables, conformément aux conclusions du dernier rapport d'évaluation de ces dispositifs aux fins de justification du régime auprès de l'Union européenne. Dans un contexte ultramarin marqué par un accès structurellement restreint à de bonnes conditions de crédit, nous plaçons pour que ces outils de financement soient confortés dans leurs grands équilibres actuels, et renforcés pour permettre le financement des investissements contribuant à la transition écologique, à la décarbonation de nos économies et à la transition énergétique.

Après un premier volet de réforme « mal ficelé » au dernier PLF 2024, nous comprenons que les administrations concernées travaillent sur des hypothèses de nouvelles évolutions de ce régime d'aide qui seraient inscrites au PLF 2025. La direction générale des Outre-mer, avec qui nous dialoguons et travaillons de manière constructive, nous a fait part de certaines orientations possibles : allongement de certaines durées de détention des biens et des investissements en faveur du logement intermédiaire éligibles à la défiscalisation, mesures pour favoriser le verdissement des investissements productifs, encadrement renforcé des intermédiaires en défiscalisation...

Mais à cette heure, nous n'avons pas d'autres précisions sur la nature exacte et exhaustive des mesures qui seraient envisagées. Il nous paraît essentiel de pouvoir disposer rapidement des

propositions de rédaction qui seraient envisagées, afin de vérifier leurs impacts sur le développement économique et la vie des entreprises, et éviter de revivre les mêmes débats difficiles que ceux vécus à l'automne 2023 au PLF 2024.

III. Les inquiétudes sur les dispositifs COROM, les enjeux relatifs à la simplification administrative et au soutien à la commande publique

Alors que les territoires ultramarins connaissent les taux de chômage, en particulier chez les jeunes, les plus importants de France, la FEDOM rappelle que la croissance de l'activité est le premier créateur d'emplois et une réponse essentielle à la vie chère. Or, une importante partie de l'activité économique, qui Outre-mer dépend en grande partie de la commande publique, est aujourd'hui bridée par la complexité des procédures administratives et juridiques et les délais de paiement excessifs des collectivités territoriales et des hôpitaux.

Les secteurs très dépendants de la commande publique, comme les services ou le BTP illustrent particulièrement bien ces enjeux. Le secteur de la construction essuie de plein fouet la crise du logement et de la commande publique, tout en étant entraîné dans le cercle vicieux des délais de paiement : manque de trésorerie, pénalités de retard, défaillances d'entreprises, faillites, liquidations judiciaires et destruction d'emplois. Cette situation n'est pourtant pas une fatalité. Des solutions ont été étudiées, proposées, et certaines, mises en œuvre.

Ainsi, le dispositif COROM (contrat de redressement outre-mer) a fait ses preuves. Il doit être pérennisé et idéalement renforcé afin de permettre que davantage de communes y soient éligibles. Alors que des menaces sérieuses planent sur de possibles remises en cause des crédits supplémentaires sur la mission budgétaire Outre-mer votés par le Parlement en loi de finances pour 2024, nous formulons le vœu que les contrats COROM ne constitueront pas une variable d'ajustement budgétaire.

Malgré les efforts budgétaires conséquents de l'Etat dans la poursuite des politiques de « rattrapage », les crises et les contestations sociales qui jalonnent nos territoires rappellent la nature structurelle de dysfonctionnements qui impactent la vie des populations et des entreprises au quotidien. A la confluence des débats légitimes mais trop souvent simplistes sur la « vie chère », il nous paraît essentiel de rappeler que la réponse durable aux situations de précarité endémique que nous connaissons outre-mer réside principalement :

- D'une part, dans la capacité des pouvoirs publics nationaux et locaux à répondre de manière efficace, coordonnée et adaptée en termes de soutien à l'investissement public dans les domaines où les carences sont encore massives ;
- D'autre part, dans la stimulation de la production locale de valeur ajoutée par l'entreprise privée, seule source de création d'emplois qualifiés et durables.

Or, pour l'entreprise privée ultramarine, une instabilité, une imprévisibilité et des complexités supplémentaires du cadre fiscal et social qui lui est applicable, et qui pourraient procéder des arbitrages budgétaires en cours, mettraient en péril la capacité de production sur nos territoires, affecteraient l'emploi, renforceraient le poids de l'économie informelle – déjà trop élevé Outre-mer – et aggraverait la question des prix.

Espérant avoir pu attirer votre attention sur la nécessité absolue d'un engagement rapide et fort de la représentation nationale pour la réussite de nos Outre-mer, de ses habitants et de ses entreprises, nous nous tenons dès à présent à votre disposition pour échanger plus longuement sur ces problématiques, et nous espérons vous accueillir le lundi 7 octobre prochain pour notre déjeuner de travail en présence des administrateurs de la FEDOM.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.

A votre disposition,



Hervé MARITON
Ancien ministre
Président de la FEDOM